

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

Le Contrôleur du Travail

à

FPT
FIAT POWERTRAIN TECHNOLOGIES
Avenue Puzenat
71140 BOURBON LANCY

Direction Régionale des Entreprises,
de la Concurrence, de la
Consommation,
du Travail et de l'Emploi
de Bourgogne

Pôle Travail

Unité Territoriale de
SAONE ET LOIRE

Unité de Contrôle Ouest

Section d'Inspection du Travail 03
Téléphone. : 03.71.49.12.62
Télécopie : 03.71.49.12.69
bourg-ut71.ucl@direccte.gouv.fr

Affaire suivie par : PA.MATTEI

REF : PAM/NL – n° 022

Montceau les Mines, le 25 février 2015

Objet : Nouvelle procédure d'enregistrement de la durée du travail.

Monsieur,

Suite à ma visite de l'établissement de BOURBON LANCY le 18 février dernier, je vous communique les observations suivantes :

La visite, effectuée en présence de Mme MIRANDA et des élus CGT et CGT-FO du personnel, m'a permis de constater le fonctionnement effectif du système de badgeage nouvellement mis en place.

J'ai effectué, étant accompagné des personnes citées, plusieurs trajets-type entre différents vestiaires et différents points de badgeage des lignes de production, selon l'affectation du salarié.

Il ressort que l'installation des nouvelles badgeuses sur les lignes de production (et non plus à l'entrée des vestiaires) entraîne pour les salariés des trajets de longueur variable à l'intérieur des ateliers, entre leur vestiaire et la badgeuse sur la ligne de production où ils sont affectés.

Selon le poste de travail, la durée du trajet vestiaire-badgeuse peut s'élever à plusieurs minutes (trajets chronométrés sur place durant la visite par M. COURBE).

Or la durée du travail (temps de travail effectif) est décomptée à partir de la présence physique du salarié sur son poste.

Les durées non prises en compte dans le calcul du temps de travail, à savoir les trajets entrées du site-vestiaire puis vestiaire-badgeuse se trouvent nécessairement accrues par l'éloignement des nouvelles badgeuses par rapport aux vestiaires.

DIRECCTE BOURGOGNE

Unité Territoriale de SAONE & LOIRE

Inspection du Travail 5 rue Ferrer 71300 MONTCEAU LES MINES - ☎ 03.71.49.12.62

Allo Service Public : 39.39 (coût d'un appel local depuis un poste fixe)

www.travail-emploi-sante.gouv.fr – www.economie.gouv.fr

Les heures de prises de poste n'étant pas modifiées, et vu l'importance des temps de parcours vestiaire-badgeuse, les salariés seront nécessairement obligés d'avancer leur horaire d'arrivée sur le site afin de compenser la durée du trajet avant badgeage et d'effectuer celui-ci dans les horaires impartis.

Par ailleurs, les durées de parcours vestiaire-badgeuse variant en fonction de l'affectation des personnes, il résulte de cette situation une rupture du principe d'égalité de traitement des salariés, principe consacré par différents textes de la législation européenne.

A cet égard, la situation des femmes par rapport au nouveau système de badgeage me semble particulièrement préoccupante.

En effet, en raison du manque de vestiaires pour femmes sur le site, les salariées n'ont pas toutes la possibilité de se changer dans l'atelier où se trouve leur poste de travail. Par conséquent, leur trajet jusqu'à celui-ci et donc jusqu'à leur badgeuse est considérablement rallongé par rapport à leurs collègues masculins.

Les femmes se trouvant dans cette situation devront donc également arriver plus tôt sur le site afin de compenser ce délai et d'être présente sur leur ligne de production à l'heure prévue de début de poste.

Je vous demande donc de bien vouloir examiner ces différents éléments afin de prévenir l'instauration d'une disparité de traitement entre les différentes catégories de salariés.

Restant à votre disposition pour échanger sur ce sujet, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Contrôleur du Travail

Pierre-Antoine MATTEI